AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

+ Ar

DLP -2-8-66 525578

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES

(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.

C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL

15 F

2ème supplément au bulletin N° 70 de juillet 1966

30 juillet 1966

ARBRES FRUITIERS

RECOMMANDATION GENERALE

- Nous attirons l'attention de nos abonnés sur la nécessité absolue de respecter les dates limites d'utilisation des pesticides.

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE

a) Dans les régions : 10-62-63-70-126 et 146 les traitements contre la 1ère génération devront assurer une protection satisfaisante jusqu'au 10 août.

b) Dans les régions : 6-7-27-30-32-50-60-61-66-72-88-89-90-106-116-128 et 148, cette protection devra être assurée jusqu'au 16 août.

c) Dans les régions : 1-2-8-28-34-48-49-64-65-67-83-86-91-93-109-112-113-114-117-118-127-144-149 et 150, elle devra être assurée au-delà du 16 août par des traitements répétés.

d) Dans les régions : 131-132-133-134-142-147 et 152 le 1er traitement contre la 2ème génération devra être renouvelé au terme de 12 jours environ.

e) Dans les régions : 12-22-24-25-101-103-111-115-122-124-130-136-141-143 et 145 le 1er traitement contre la 2ème génération sera appliqué entre le 1er et le 4 août.

f) Dans les régions : 9-21-26-37-40-41-43-46-52-85-102-105-107-110-119-121-123-125-129 et 151, ce traitement sera appliqué entre le 7 et le 10 août.

g) Dans les régions : 3-4-5-11-13-14-23-29-31-33-35-36-42-44-45-47-51-68-69-81-82-87-104 108-120- et 135 attendre un avis ultérieur pour reprendre les traitements.

h) Sur noyer la protection n'est plus nécessaire au-delà du 15 août quelle que soit la région.

CARPOCAPSE SUR PRUNES et TORDEUSE ORIENTALE SUR PECHES : poursuivre la protection à cadence plus ou moins rapide suivant la pluviosité.

MINEUSE ELARGIE (sur pommiers, région des Mts. d'Or lyonnais) répéter le dernier traitement autour du 5 août.

COCHENILLE DU MURIER (Diaspis pentagona) sur pêcher, le 1er traitement contre la 2ème génération devra être appliqué entre le 5 et le 10 août.

INFORMATIONS

MOUCHE DES FRUITS (Ceratite) se conformer aux indications du bulletin du 21 juillet.

OIDIUM DU PECHER poursuivre la protection dans la mesure où l'état de la récolte le permettra.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : A. PITHIOUD

Le Contrôleur Chargé des Avertissements Agricoles : P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Directeur Gérant : L. BOUYX

P449